

COMMUNE DE VILLENEUVE-LÈS-MAGUELONE DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT

SERVICE CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL

ARRÊTÉ N°2024ARRT096

OBJET:

Autorisation d'occupation du domaine public Evènement musical et dansant

ARRÊTÉ DU MAIRE

Le Maire de Villeneuve-lès-Maguelone.

VU la loi du 5 avril 1884.

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2212-1, L 2212-2, L 2213-4, L2214-4, L2215-1, L2122-28 et L2542-8.

VU le code pénal, et notamment ses articles 131-13, R610-5 et R623-2,

VU le décret n°2017-1244 du 7 août 2017 relatif à la prévention des risques liés aux bruits et aux sons amplifiés,

VU l'arrêté préfectoral n°990-1-1218 du 25 avril 1990 modifié, relatif à la réglementation sur le bruit dans le département de l'Hérault,

VU la demande de sonorisation exceptionnelle et d'occupation du domaine public formulée par l'Association « LA MAISON ORANGE », représentée par M. Nazem GHEMRAOUI, dans le cadre d'un évènement musical et dansant « LE VILLAGE LATINO »,

Considérant la volonté portée par la municipalité de soutenir cet événement,

Considérant l'intérêt festif, culturel, touristique et économique de cet événement,

Considérant qu'il est nécessaire pour l'organisateur de disposer d'une telle autorisation pour la réussite de son événement,

ARRÊTE

ARTICLE 1:

L'Association « LA MAISON ORANGE », représentée par M. Nazem GHEMRAOUI, est autorisée, sous réserve du respect des délibérations et règlementations ci-dessus, à occuper à titre précaire et révocable une partie de la Grand Rue, au niveau du bar « Le Riche », une partie de la Rue des Pénitents ainsi que le Parvis devant la Brasserie des Fleurs, afin de pouvoir proposer un évènement musical et dansant, « VILLAGE LATINO », le samedi 20 avril 2024, de 16h00 à 01h00.

ARTICLE 2:

Les infractions aux dispositions du présent arrêté sont constatées par des procès-verbaux qui seront transmis aux tribunaux compétents.

ARTICLE 3:

Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Chef de service de la Police Municipale ainsi que Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Villeneuve-lès-Maguelone sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté. Le présent arrêté sera publié sur le site internet de la commune.

Publié le 11 AVR. 2024

Pour extrait conforme En Mairie le 9 avril 2024

Le Maire Véronique NEGRET



Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la date d'accomplissement des meures de publicité. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens », accessible par le site internet www.telerecours.fr.